

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
DOMAINE DES COMMUNES - 69480

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 MAI 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 49

Nombre d'exprimés : 55

Date de convocation : 29/04/2014

L'an deux mil quatorze, le sept mai, à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine des Communes à Anse, sous la présidence de Daniel PACCOUD, Président.

Etaient Présents :

ALIX : RIGNOL Thierry - AMBÉRIEUX D'AZERGUES : PERSIN Alain - ANSE : POMERET Daniel, BERNARD Marie-Hélène, LAFOND Jean-Luc, ROSIER Claire, FELIX Xavier, PAQUET Marie-Claire, HART Pierre, ANTHOINE Pascale - BELMONT D'AZERGUES : TRICOT Jean-Luc - CHAMELET : BOUVIER Ariane - CHARNAY : DUBUY Laurent - CHASSELAY : PARIOST Jacques, OBERGER Geneviève - CHÂTILLON D'AZERGUES : MARCONNET Bernard - CHAZAY D'AZERGUES : MARTINET Alain, CHALANDON Yves, BAY Pascale - CHESSY LES MINES : PADILLA Thierry, DUFOUR Ginette - CIVRIEUX D'AZERGUES : TEYSSIER Marie-Pierre - FRONTENAS : DUPERRIER Thomas - LACHASSAGNE : ETIENNE Jean - LE BOIS D'OINGT : TRINCAT Jean-Yves, PLANET Édith, ROCHARD Marie-France - LÉGNY : JOVILLARD Sylvie - LES CHÈRES : CHAREYRON Christian - LÉTRA : GABARDO Serge - LOZANNE : GALLET Christian, PERRIER Annick, FLAMAND Guy - LUCENAY : VERMARE Michelle - MARCILLY D'AZERGUES : DUMOULIN André - MARCY : SOLER Philippe - MOIRÉ : MOREL Michel - MORANCÉ : PEIGNÉ Claire - OINGT : DUPERRAY Antoine - POMMIERS : PACCOUD Daniel, PROIETTI Arlette, BLANCHET René - POUILLY LE MONIAL : BERTRAND Alain - SAINT JEAN DES VIGNES : BOUTEILLE Philippe - SAINT LAURENT D'OINGT : PERIGEAT Paul - SAINT VÉRAND : CHARDON Gérard - SAINTE PAULE : LECCIA Olivier - TERNAND : DANGUIN Michèle - THEIZÉ : VIVIER-MERLE Christian

Etaient absents mais ont donné pouvoir :

CHASSELAY : CELARD Marie, absente excusée, donne pouvoir à Jacques PARIOST.
CHÂTILLON D'AZERGUES : DUPAS Michèle, absente excusée, donne pouvoir à Bernard MARCONNET.
CHAZAY D'AZERGUES : BOIGEOL Evelyne, absente excusée, donne pouvoir à Pascale BAY.
DEBIESSÉ Jean-Pierre, absent excusé, donne pouvoir à Alain MARTINET.
LUCENAY : DARNAUD Gilles, absent excusé, donne pouvoir à Michelle VERMARE.
MORANCÉ : PUIPIER René, absent excusé, donne pouvoir à Claire PEIGNÉ

Excusés : Pascal LEBRUN (Alix), Frédéric LAFFAY (Le Breuil)

Absent : DUMAS Jean-Luc (Bagnols)

Secrétaire de séance : Bernard MARCONNET

Gisèle BRAILLON et Alain BOROWSKI, Directeurs de la Communauté de Communes, assistent au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président rappelle l'ordre du jour et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Budget – Finances : Décision modificative n° 1 – Budget annexe « La Buissonnière »

Le conseil, à l'unanimité, autorise le président à ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard MARCONNET est désigné comme secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 19 FEVRIER ET DU 23 AVRIL 2014.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux du 19 février et du 23 avril derniers.

3 – INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

N° 2014-009 - Avenant n° 1 – marché aménagement de la rue Dodat et du chemin des Alouettes à Chasselay, Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

Il est passé un avenant n° 1 au marché « aménagement de la rue Dodat et du chemin des Alouettes à Chasselay » avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, qui a pour objet :

- La modification de l'article 3.1 de l'acte d'engagement pour diminuer le délai de préparation. Le délai est ramené de 15 à 13 jours ouvrés.

L'entreprise ne pourra commencer les travaux qu'après réception des retours des DICT.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

N° 2014-010 - Marché « création et entretien des voiries de la Communauté de Communes Monts d'Or Azergues

Il est passé un marché à bons de commandes pour la création et l'entretien des voiries de la Communauté de Communes Monts d'Or Azergues avec l'entreprise EUROVIA LYON, domiciliée la Tour de Millery, BP 21, 69390 VERNAISON.

Les montants minimums et maximums sont :

- Montant minimum de commande	:	50 000 € HT
- Montant maximum de commande	:	200 000 € HT

N° 2014-011 – Acte de sous-traitance modificatif, lot n°01 – Voirie EU-EP – création d'une piscine communautaire à ANSE (Entreprise CHARRIN SAS)

Il est passé un acte de sous-traitance modificatif avec l'Entreprise CHARRIN SAS, 1731 RN6 – 69400 ARNAS pour le lot n°01 – voirie EU-EP – création d'une piscine communautaire à Anse pour un montant maximum de 92 115 € HT.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif ; il annule et remplace l'annexe à l'acte d'engagement relative à la sous-traitance en date du 31 octobre 2012.

N° 2014-012 – Demande de subvention DETR – Aménagement des bureaux CCBPD

Vu la nécessité d'aménager des locaux administratifs et techniques pour la nouvelle Communauté de Communes, il est sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR dans la catégorie

des opérations prioritaires « Patrimoine bâti » pour l'aménagement de locaux administratifs et techniques dont le montant est estimé à 192 200 € HT.

Le plan de financement prévoit une aide de l'État de 48 050 € pour un montant de travaux de 192 200 € HT et à ce titre la Communauté de Communes sollicite une subvention de 48 050 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au compte 2313 du Budget 2014.

N° 2014- 013 - Avenant n° 19 relatif à la convention « Service remplacement du Centre de Gestion du Rhône »

Il a été signé l'avenant n°19 relatif à la convention service remplacement du Centre de Gestion du Rhône, 9 Allée Alban Vistel, 69110 Ste Foy les Lyon, pour une mission de renfort de personnel suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes.

Il a été réglé conformément à la convention, la mission prévue pour 5 jours au mois de mars 2014. Le montant forfaitaire d'honoraires est fixé à 275€ par jour selon les conditions financières de la dite convention.

La dépense a été affectée à l'article 6218 du budget 2014

N° 2014-014 – Demande de subvention au Département du Rhône – contrat pluriannuel 2013/2014 ex CCBCA – opération n°5 - Fonctionnement Petite Enfance

Au titre du contrat pluriannuel 2013/2014 de l'ex Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues, une subvention de 4 786 € est sollicitée au titre de l'opération n°5 – Fonctionnement Petite Enfance (tranche 2013).

En 2013, la dépense totale s'est élevée à 42 366,19 €.

La dépense subventionnable était de 19 145 € au taux d'aide de 25% soit une subvention maximum de 4 786 €.

N° 2014-015 – Marché requalification de la RD 306 et de la rue de la Mairie, Commune des Chères – Attribution tranche 2 (relative à la rue de la Mairie)

Il est passé un marché pour la requalification de la rue de la Mairie, tranche 2, avec le groupement EUROVIA LYON (avec Sols Confluence, Greestyle, et EVMO), domicilié la Tour de Millery, BP 21, 69390 VERNAISON, pour un montant d'engagement de 115 732,71 € HT.

N° 2014-016 – Acte de sous-traitance, lot n°6 – Carrelage-faïence – marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle » à Lozanne (SARL TECH'SOLS)

Il est passé un acte de sous-traitance avec la SARL TEH'SOLS, ZA La GRAVIÈRE, 01480 FAREINS pour le lot n°6 – Carrelage-Faïence « marché agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne » pour un montant maximum de 2 018 € HT.

N° 2014-017 – Acte de sous-traitance, lot n°01 – Maçonnerie – marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne » (SARL SOLOSEC)

Il est passé un acte de sous-traitance avec la SARL SOLOSEC, 37 Impasse des Sapins, 69490 DAREIZÉ pour le lot n°01 – Maçonnerie – marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne pour un montant maximum de 3 500 € HT.

N° 2014-018 – Acte de sous-traitance, lot n°09-Ascenseur – marché Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne (SARL GR ASCENSEURS)

Il est passé un acte de sous-traitance avec la SARL GR ASCENSEURS, 169 rue du Vernay, 42100 SAINT ÉTIENNE, pour le lot n°09-Ascenseur-marché « agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne » pour un montant maximum de 3 500 € HT.

N° 2014-019 – Avenant n°01-Marché Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne, lot n°04-Menuiseries intérieures, Entreprise LCA

Il est passé un avenant n°01 au marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne », lot n°04-Menuiseries intérieures avec l'entreprise LCA pour prendre en compte la mise en conformité 4^{ème} catégorie.

L'avenant n°01 s'élève à 4 960 € HT.

Le montant du marché est porté de 20 485 € HT à 25 445 € HT.

N° 2014-020 – Avenant n°01 – marché Agrandissement et mise en conformité accessibilité de lot n°03 – plâtrerie, peinture, isolation faux plafond, revêtement de sol, Entreprise AUBONNET

Il est passé un avenant n°01 au marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne », lot n°03 – Plâtrerie, peinture, isolation faux plafond, revêtement de sol avec l'entreprise AUBONNET pour prendre en compte la mise en conformité 4^{ème} catégorie.

L'avenant n°01 s'élève à 2 820,62 € HT.

Le montant du marché est porté de 26 568,90 € HT à 29 389,52 € HT.

N° 2014-021 – Avenant n°01 – marché Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne, lot n°01 – Gros œuvre, terrassement, enduit de façades – Entreprise CHAVEROT

Il est passé un avenant n°01 au marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne », lot n°01 – Gros œuvre, terrassement, enduit de façades avec l'entreprise CHAVEROT pour prendre en compte la modification de la structure du mur construit en limite de propriété suite au refus du voisin de laisser une bande d'accès pour les travaux et clapet anti – retour.

L'avenant n°01 s'élève à 5 039,70 € HT.

Le montant du marché est porté de 100 747,50 € HT à 105 787,20 € HT.

N° 2014-022 – Avenant n°01 – marché Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne, lot n°08 – Plomberie, sanitaire – Entreprise MURY

Il est passé un avenant n°01 au marché « Agrandissement et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle à Lozanne », lot n°08 – Plomberie, sanitaire avec l'entreprise MURY pour prendre en compte l'adaptation des sanitaires suivant la demande des utilisateurs.

L'avenant n°01 s'élève à 540,51 € HT.

Le montant du marché est porté de 8 208,91 € HT à 8 749,42 € HT.

N° 2014-023 – Avenant n°4 – marché Construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°07- Menuiseries intérieures bois, Entreprise THALMANN

Il est passé un avenant n°4 au marché Construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°07 – Menuiseries intérieures bois avec l'Entreprise THALMANN qui a pour objet :

- Calage entre solivage et bois filant afin d'aligner les lames de bois.

L'avenant n°4 s'élève à 5 800 € HT.

Le montant du marché est porté de 577 641,71 € HT à 583 441,71 € HT.

N° 2014-024 – Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Suite au recours n°2132T transmis par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, le Président est autorisé à ester devant cette Commission (recours Société SADEF), à l'encontre de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 10 décembre 2013.

N° 2014-025 – Avenant n°02 – marché Construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°02- Plomberie sanitaire, Entreprise GOIFFON

Il est passé un avenant n°2 au marché construction d'une piscine communautaire, lot n°12 – Plomberie sanitaire avec l'entreprise GOIFFON pour prendre en compte :

- La robinetterie circulation vestiaire – 2 douches sortie SPA
- Les sèche-cheveux Pellet remplacés par les sèche-cheveux « La Solaire » sur la piscine
- Les sèche-cheveux la Solaire sur extension
- Les siphons commandés en urgence à la demande de la MOE pour l'extension et posés par le lot « revêtements de sols »
- La différence de nombre de siphons entre DPGF et la réalité
- Le réseau et raccordement de ces siphons en PVC dans niveau technique
- Depuis attente SDEI à l'extension du bâtiment, traversée de la chaufferie jusqu'au réseau du plombier
- Travaux complémentaires d'équipement.

L'avenant n°02 s'élève à 17 627 € HT.

Le montant du marché est porté de 229 756,50 € HT à 247 383,50 € HT

N° 2014-026 – Marché Travaux de voirie Programmes 2013/2014 – Reconduction du lot 1 Nord

Il a été décidé de reconduire le marché de travaux de voirie programmes 2013/2014 pour le lot 1 Nord avec l'Entreprise AXIMA CENTRE domiciliée rue Gabriel Voisin, BP 40039 69652 Villefranche sur Saône Cedex et ce pour 1 an.

Les montants minimums et maximums sont :

- Mini : 300 000 € HT
- Maxi : 900 000 € HT

N°2014-027 - Marché Travaux de voirie Programmes 2013/2014 – Reconduction du lot 2 Sud

Il a été décidé de reconduire le marché de travaux de voirie programmes 2013/2014 pour le lot 2 Sud avec l'Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUB LICS RAA, domiciliée 7 rue des Sablières, 69660 COLLONGES AU MONT D'OR et ce pour 1an

Les montants minimums et maximums sont :

- Mini : 200 000 € HT
- Maxi : 900 000 € HT

N° 2014-028 – Avenant n°04 – marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°13 – Chauffage – ventilation, Entreprise HERVÉ THERMIQUE

Il est passé un avenant n°04 au marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°13 – Chauffage – ventilation avec l'Entreprise HERVE THERMIQUE qui a pour objet : La remontée points GTC.

L'avenant n°04 s'élève à 11 375 € HT.

Le montant du marché est porté de 879 318 €HT à 890 693 € HT.

N° 2014-029 – Avenant n°05 – marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°04 bis-Couverture-étanchéité, Entreprise GERMAIN

Il est passé un avenant n°05 au marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°04 bis – Couverture – étanchéité avec l'Entreprise GERMAIN qui a pour objet : Mise en place d'eau sur casquette.

L'avenant n°05 s'élève à 4 536 € HT.

Le montant du marché est porté de 736 919,35 € HT à 741 455,35 € HT

N° 2014 – 030 – Avenant n° 03 – marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°06 – menuiseries extérieures avec l'Entreprise C.P.B

Il est passé un avenant n°03 au marché construction d'une piscine communautaire à Anse, lot n°06 – menuiseries extérieures avec l'Entreprise C.P.B qui a pour objet : Remplacement d'une porte tôle sur infirmerie par une porte vitrée.

L'avenant n°03 s'élève à 25 876 € HT

Le montant du marché est porté de 438 805,48 € HT à 464 681,48 € HT

N° 2014-031 – Acte de sous-traitance, lot n°02 Sud – marché travaux de voirie programmes 2013/2014 (Bâtiment du Grand Lyon)

Il est passé un acte de sous-traitance avec la SARL BATIMENT DU GRAND LYON, rue Ampère, Zone industrielle Le mariage 69330 PUSIGNAN pour le lot n°02 Sud – marché travaux de voirie programme 2013/2014 pour un montant maximum de 6 750 € HT.

N° 2014-032 – Demande de subvention au Département du Rhône – Contrat pluriannuel 2013/2014 ex CCBVA – opération n°2 : programme n°45 « voirie d'intérêt communautaire 2013 »

Dans le cadre du Contrat pluriannuel 2013/2014 de l'ex CCBVA, il a été sollicité une subvention de 25 000 € auprès du Département du Rhône au titre de l'opération n°2 : programme n°45 « voirie d'intérêt communautaire 2013 » pour un montant de travaux de 500 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

– Coût de l'opération	:	500 000 €
– Financement		
• Communauté de Communes	:	475 000 €
• Subvention du Département	:	25 000 €

N° 2014-033 – Avenant n°02 – marché aménagement de la rue Dodat et du chemin des Alouettes à Chasselay, Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

Il est passé un avenant n°02 au marché aménagement de la rue Dodat et du chemin des Alouettes à Chasselay avec l'Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS qui a pour objet de modifier les quantités à réaliser.

L'avenant n°02 s'élève à 4 000,20 € HT.

Le montant du marché est porté de 49 138,70 € HT à 53 138,90 € HT.

N° 2014 – 034 - Demande de subvention au Département du Rhône – Contrat pluriannuel 2013/2014 ex CCBVA – opération n°1 : programme n°40 « agrandissement et création classe supplémentaire tranche 2013 »

Dans le cadre du Contrat pluriannuel 2013/2014 de l'ex CCBVA, il a été sollicité une subvention de 37 500 € auprès du Département du Rhône au titre de l'opération n°1 : programme n°40 « agrandissement et création classe supplémentaire tranche 2013 » pour un montant de travaux de 150 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût de l'opération	:	150 000 €
- Financement		
• Communauté de Communes	:	112 500 €
• Subvention du Département	:	37 500 €

N° 2014 – 035 - Demande de subvention au Département du Rhône – Contrat pluriannuel 2013/2014 ex CCBVA – opération n°3 : programme n°40 « aménagement espaces scolaires, périscolaires, sportifs et loisirs »

Dans le cadre du Contrat pluriannuel 2013/2014 de l'ex CCBVA, il a été sollicité une subvention de 50 000 € auprès du Département du Rhône au titre de l'opération n°3 : programme n°40 « aménagement espaces scolaires, périscolaires, sportifs et loisirs » pour un montant de travaux de 200 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût de l'opération	:	200 000 €
- Financement		
• Communauté de Communes	:	150 000 €
• Subvention du Département	:	50 000 €

N° 2014 – 036 - Demande de subvention au Département du Rhône – Contrat pluriannuel 2013/2014 ex CCBVA – opération n°4 : programme n°36 « rénovation salle de sports de Lozanne tranche 2013 »

Dans le cadre du Contrat pluriannuel 2013/2014 de l'ex CCBVA, il a été sollicité une subvention de 38 750 € auprès du Département du Rhône au titre de l'opération n°4 : programme n°36 « rénovation salle de sports de Lozanne tranche 2013 » pour un montant de travaux de 155 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût de l'opération	:	155 000 €
- Financement		
• Communauté de Communes	:	116 250 €
• Subvention du Département	:	38 750 €

N° 2014 – 037 - Avenant n° 1 – marché prestation de services – Commune de TERNAND – Lot n° 1 : prestation avec matériel spécialisé

Il est passé un avenant n° 1 au marché de prestation de services, lot n° 1 : prestation avec matériel spécialisé, avec la SARL DUMONTET C & G, qui a pour objet de modifier les coordonnées du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur est désormais : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- 1277 Route des Crêtes - 69480 ANSE

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

N° 2014 – 038 - Avenant n° 1 – marché prestation de services – Commune de TERNAND – Lot n° 3 : prestation sans matériel – prestation avec tondeuse – prestation avec tracteur et remorques

Il est passé un avenant n° 1 au marché de prestation de services, lot n° 3 : prestation sans matériel – prestation avec tondeuse – prestation avec tracteur et remorques, avec l'entreprise SADOT Denis, qui a pour objet de modifier les coordonnées du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur est désormais : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- 1277 route des Crêtes - 69480 ANSE.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence sur le montant du marché.

N° 2014 – 039 - Marché "Traitement des accotements des voiries communautaires 2014" – Attribution des lots 1 à 7

Signature du marché "Traitement des accotements des voiries communautaires 2014"

▪ Lot n° 1 : Chasselay, Frontenas et Marcilly d'Azergues, avec la SARL GIRAUD TDT, lieu dit "La Douzette", 69870 CLAVEISOLLES.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 7 500 € HT
- maxi : 18 000 € HT

▪ Lot n° 2 : Les Chères, avec la SARL AGRI-DURAND, 4 route de Sainte Geneviève, 69220 TAPONAS.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 3 500 € HT
- maxi : 7 500 € HT

▪ Lot n° 3 : Bagnols, Châtillon d'Azergues et Chessy les Mines, avec la SARL S.VINCENT P.GOUTTE, Boyeux, 69380 CHÂTILLON D'AZERGUES.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 10 000 € HT
- maxi : 21 000 € HT

▪ Lot n° 4 : Chamelet, Le Bois d'Oingt et Sainte Paule, avec la SARL CHAVAND-BERTHOLLIER, Lachal, 69620 LETRA.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 7 500 € HT
- maxi : 17 500 € HT

▪ Lot n° 5 : Légny, avec la SARL DUMONTET Charles & Guillaume, Le Crêt du Château, 69870 SAINT JUST D'AVRAY.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 1 000 € HT

- maxi : 4 000 € HT

▪ Lot n° 6 : Moiré, avec l'Entreprise LAGOUTTE Baptiste, 20 rue Isabeau de Sugny, 69490 SAINT LOUP.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 500 € HT

- maxi : 3 000 € HT

▪ Lot n°7 : Saint Laurent d'Oingt, avec l'entreprise Damien LASSAIGNE, Le Colombier, 69430 MARCHAMPT.

Les montants minimums et maximums sont :

- mini : 5 000 € HT

- maxi : 12 000 € HT

Le président demande s'il y a des observations vis-à-vis de ces décisions.

Sans observations, il est donné acte au président de la communication.

4 – BUDGET ANNEXE « LA BUISSONNIÈRES » - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le président explique qu'à La Buissonnière nous avons sept locaux loués à différents artisans ou activités diverses.

On a eu des mouvements dans ces locaux, des départs et des arrivées.

Il faut pour les départs rembourser les cautionnements, ceux-ci n'avaient pas été inscrits au budget.

En sens inverse, nous avons les nouveaux locataires qui paient leur cautionnement. D'où nous inscrivons la recette et la dépense pour un montant de 3 741 € au compte 165.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n° 1.

5 – INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AUX VICE-PRÉSIDENTS

Le président informe le conseil des différentes délégations qui ont été attribuées aux vice-présidents :

Daniel POMERET – 1^{er} Vice-président

- Délégation générale en cas d'absence ou d'empêchement du président
- Finances et moyens humains

Alain MARTINET – 2^{ème} Vice-président

- Patrimoine immobilier et matériel

Jacques PARIOST – 3^{ème} Vice-président

- Économie

Christian GALLET – 4^{ème} Vice-président

- Voirie

Jean-Yves TRINCAT – 5^{ème} Vice-président

- Enseignement, Sport (hors natation), Gymnases

Antoine DUPERRAY – 6^{ème} Vice-président

- Développement durable, Environnement : Collecte ordures ménagères et déchetteries

Laurent DUBUY – 7^{ème} Vice-président

- Tourisme – Pays d'Art et d'Histoire

Gérard CHARDON – 8^{ème} Vice-président

- Aménagement de l'espace : Urbanisme, PLH, SIG, Gens du voyage

Claire PEIGNÉ – 9^{ème} Vice-président

- Communication : Site internet, réseaux sociaux...

Sylvie JOVILLARD – 10^{ème} Vice-président

- Social : Petite enfance, emploi (MDEF)

Gilles DARNAUD – 11^{ème} Vice-président

- Piscine, natation (apprentissage scolaire et club)

André DUMOULIN – 12^{ème} Vice-président

- Transports, déplacements

MARCONNET Bernard – 13^{ème} Vice-président

- Domaine des Communes, Animations culturelles

Alain PERSIN – 14^{ème} Vice-président

- Enfance Jeunesse, Contrats de rivières

VIVIER-MERLE Christian – 15^{ème} Vice-président

- Agriculture et aménagement rural

6 – CRÉATION ET MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET CONSTITUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Le président rappelle qu'il souhaite une appréciation sur le développement durable qui s'appuie sur trois piliers qui sont l'Économie, l'environnement et le social et demande donc de mettre en place trois commissions transversales :

- Économie
- Environnement
- Social.

Il sera demandé à un élu qui ne soit pas Vice-président, de prendre en charge la commission pour l'animer et la piloter.

Ces commissions peuvent comprendre des élus municipaux.

Enfin, une commission « Initiatives Nouvelles » pour réfléchir à ce qui pourrait se faire dans l'avenir.

La Commission des Finances qui doit être traitée par le bureau, donc c'est le bureau qui remplira la fonction de Commission des Finances.

Le groupe de travail Voirie sera animée par le Vice-président chargé de la voirie et réunira 34 adjoints à la voirie des communes. Les maires peuvent également participer.

Pour le Tourisme, le président explique que le tourisme est un élément important de l'économie par contre l'Office du Tourisme a demandé que dans chaque commune qu'il y ait un correspondant.

Donc il serait bien que le groupe de travail soit composé de ces correspondants pour qu'on ait une unité de personnes sur ce sujet.

Un ou plusieurs groupes de travail pour la communication qui est un sujet important, il va falloir rénover le site, voir comment on restitue nos décisions. Ils devront se positionner sur toutes ces questions.

Les groupes de travail qui vont dépendre des Vice-présidents peuvent compter des élus extérieurs au conseil communautaires.

Il est souhaitable que dans un groupe de travail comme l'économie, on retrouve le Vice-président, mais aussi les personnes concernées par les différents projets. Ces groupes seront plus restreints et spécifiques aux zones : VIADORÉE, CHAMPORTIER, etc...

On a la chance d'avoir parmi les élus un certain nombre d'agriculteurs, qui sont des gens de terrain et qui savent ce qu'Agriculture et Économie veulent dire, donc il faut qu'on ait un groupe de travail.

Un groupe de travail technique sur les ordures ménagères, aussi bien la collecte que le traitement et les déchetteries avec peut-être des groupes de travail différents.

Un groupe de travail des gens du voyage.

Il faudra un groupe pour Internet, la piscine, ensuite il y a les compétences pour lesquelles on va se prononcer « Petite Enfance » et « Jeunesse ».

Ces groupes de travail ne sont pas limitatifs et seront créés en fonction des besoins et en fonction des nécessités.

Autant les commissions vont être très larges, autant les groupes de travail seront spécifiques ou on va viser l'efficacité avec des représentations ciblées.

7 – DÉLÉGATION DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DONT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST MEMBRE

Le président demande au conseil de désigner les délégués au sein des syndicats suivants :

SYNDICAT MIXTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DES CHÈRES ET DE L'AZERGUES (SMPRPCA) 6 délégués
Alain PERSIN
André DUMOULIN
Antoine DUPERRAY
Pierre HART
Christian CHAREYRON

Alain PERSIN présente avant le vote ce syndicat.

Le conseil, à l'unanimité, élit chacun des délégués.

SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS (SMRB)	
1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
- Alain PERSIN	- Christian VIVIER-MERLE

Le conseil, à l'unanimité élit le titulaire et le suppléant.

SYNDICAT MIXTE BEAUJOLAIS AZERGUES (SMBA) 36 délégués (2 par communes)	
2 délégués titulaires	1 délégué suppléant
<u>ALIX</u> Pascal LEBRUN Thierry RIGNOL	Norddine GUEDAMI
<u>AMBÉRIEUX D'AZERGUES</u> Alain PERSIN Patrick DELAS	Jean-Pierre DUPERRON
<u>ANSE</u> Daniel POMERET Pierre REBUT	Aurélien HANOTTE
<u>BELMONT D'AZERGUES</u> Jean-Luc TRICOT Michel HEQUET	Jérôme LEBEAU
<u>CHARNAY</u> Laurent DUBUY Philippe DEFER	Stéphane HACQUARD
<u>CHASSELAY</u> Jean-Philippe DESMARECAUT Bruno LASSAUSAIE	Aurélie GHIRARDI
<u>CHAZAY D'AZERGUES</u> Alain MARTINET Jean-Pierre DEBIESSE	Albert SZOSTEK
<u>LES CHÈRES</u> Serge LAVIGNE Thierry BERGERON	Didier GOYARD
<u>CIVRIEUX D'AZERGUES</u> Loïc BOUCHARD Marie-Pierre TEYSSIER	Christine CHENIVESSE
<u>LACHASSAGNE</u> Jean ETIENNE Hugues DESFORGES	Franck CAILLON
<u>LOZANNE</u> Christian GALLET Guy FLAMAND	Benjamin SCAPPATICCI
<u>LUCENAY</u> Hervé BARJON Jean-Philippe LE CALVE	Catherine HUG

<u>MARCILLY D'AZERGUES</u> André DUMOULIN Josette DEROBERT-MASURE	Francis ALBORGHETTI
<u>MARCY SUR ANSE</u> Philippe SOLER Christophe DEMIGNEUX	Nicolas CHEMINADE
<u>MORANCÉ</u> Claire PEIGNÉ Hervé MERCIER	René PUPIER
<u>POMMIERS</u> Jean-Michel COQUARD Dominique SCHMITT	Daniel PACCOUD
<u>POUILLY LE MONIAL</u> Alain BERTRAND Jean-Louis MINGEARD	Pascal MARIGLIANO
<u>SAINT JEAN DES VIGNES</u> Philippe BOUTEILLE Eric MARCEL	Alain COLONGO

Le conseil, à l'unanimité, élit chacun des délégués et des suppléants.

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (SMB)	
11 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Daniel PACCOUD	Michelle VERMARE
Christian GALLET	Michèle DANGUIN
Daniel POMERET	Alain BERTRAND
Jean-Yves TRINCAT	
Christian VIVIER-MERLE	
Claire PEIGNÉ	
Serge GABARDO	
Sylvie JOVILLARD	
Jacques PARIOST	
Jean-Luc LAFOND	
Marie-France ROCHARD	

Le président précise qu'il y aura quatre places au bureau de ce syndicat.

Le conseil, à l'unanimité, élit chaque délégué et chaque suppléant.

SYNDICAT RIVIÈRES BRÉVENNES TURDINE (SYRIBT)

1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
- Christian GALLET	- Bernard MARCONNET

Le conseil, à l'unanimité, élit le titulaire et le suppléant.

SYNDICAT DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS (SYTRAIVAL)	
6 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Antoine DUPERRAY	Gérard CHARDON
Jean ETIENNE	Paul PERIGEAT
René PUIPIER	Pierre HART
Philippe SOLER	
René BLANCHET	
Guy FLAMAND	

Le conseil, à l'unanimité, élit chaque titulaire et chaque suppléant.

SYNDICAT MIXTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST RHODANIEN (SMADEOR)	
2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Jacques PARIOST	Frédéric LAFFAY
Sylvie JOVILLARD	Gérard CHARDON

Le président précise qu'il s'agit d'un dossier sensible pour lequel il a été plusieurs fois interpellé. Il a reçu plusieurs candidatures notamment celle de Frédéric LAFFAY qui souhaite être titulaire.

Daniel PACCOUD présente le dossier, il s'agit d'une zone éclatée pour créer une zone d'activité importante.

Les zones doivent être à moins de 5 ou 6 km de l'échangeur de Tarare. Toutefois, ces zones sont dans des zones d'activités. Ce dossier doit être porté par la Communauté de Communes puisqu'elle est compétente. La commune de Légnay a sollicité d'autres études pour déterminer l'intérêt ou pas de ces zones d'activités.

Le président propose Jacques PARIOST car il n'est pas du tout du secteur et Vice-président au Développement Économique, ce qui lui permettra d'avoir du recul, inversement les communes concernées.

Le président propose quatre conseillers :

- Jacques PARIOST
- Sylvie JOVILLARD
- Frédéric LAFFAY
- Gérard CHARDON

Le conseil vote à bulletin secret en inscrivant deux délégués titulaires.

On compte 55 votants.

Ont obtenu en tant que titulaires :

Jacques PARIOST 46 voix
Sylvie JOVILLARD 46 voix

Sont donc suppléants :

Frédéric LAFFAY
Gérard CHARDON

SYNDICAT MIXTE DU VAL D'AZERGUES (SMVA)

Compte tenu de l'évolution des compétences, on n'élit pas de délégués pour ce syndicat.

ASSOCIATIONS

OFFICE DE TOURISME DU BEAUJOLAIS DES PIERRES DORÉES

Chaque commune a désigné un correspondant à l'Office du Tourisme, d'où le président propose que les représentants de la communauté soient ces représentants.

Par contre, il y aura des délégués au conseil d'administration.

OFFICE DE TOURISME DU BEAUJOLAIS DES PIERRES DORÉES	
34 représentants	6 délégués au conseil d'administration
<u>ALIX</u> Muriel LIENGME	Laurent DUBUY
<u>AMBÉRIEUX D'AZERGUES</u> Cl. LEPAUX	Michelle VERMARE
<u>ANSE</u> Marie-Claire PAQUET	Antoine DUPERRAY
<u>BAGNOLS</u> Thierry TRONCY	Annick PERRIER
<u>BELMONT D'AZERGUES</u> Sophie MOYENNIN	Edith PLANET
<u>CHAMELET</u> André CLÉMENT	Marie-Pierre TEYSSIER
<u>CHARNAY</u> Danielle GERMAIN	
<u>CHASSELAY</u> Christophe BALMONT	
<u>CHATILLON D'AZERGUES</u> Michelle JARRIGE	
<u>CHAZAY D'AZERGUES</u> Evelyne BOIGEOL	
<u>CHESSY LES MINES</u> Ginette DUFOR	
<u>CIVRIEUX D'AZERGUES</u> Christine CHENIVESSE	

<u>FRONTENAS</u> Claudine BOULIN
<u>LACHASSAGNE</u> Stéphanie PLAZA
<u>LE BOIS D'OINGT</u> Marie-France ROCHARD
<u>LE BREUIL</u> Mireille GAILLARD
<u>LES CHÈRES</u>
<u>LÉGNY</u> Chrystèle BENOIT
<u>LÉTRA</u> Didier ROUDON
<u>LOZANNE</u> Benjamin SAPPATICCI
<u>LUCENAY</u> Michelle VERMARE
<u>MARCILLY D'AZERGUES</u> Masure DEROBERT
<u>MARCY SUR ANSE</u> Francine MICHON
<u>MOIRÉ</u> Pascale COLNEL
<u>MORANCÉ</u> Claire PEIGNÉ
<u>OINGT</u> Chrystèle MAHÉ
<u>POMMIERS</u> Monique MATHIEU
<u>POUILLY LE MONIAL</u> Pascal MARIGLIANO
<u>SAINT JEAN DES VIGNES</u> Alain COLONGO
<u>SAINT LAURENT D'OINGT</u> Andrée SAPIN
<u>SAINTE PAULE</u> Maxime CORTEY
<u>SAINT VÉRAND</u> Joël MORAND
<u>TERNAND</u> Valérie VILÉNA
<u>THEIZÉ</u> Yves KENSICHER

Sont élus à l'unanimité :

- Laurent DUBUY
- Michelle VERMARE
- Antoine DUPERRAY
- Annick PERRIER
- Marie-Pierre TEYSSIER

L'élection a lieu à bulletin secret entre :

- Edith PLANET 36 voix
- Serge GABARDO 19 voix

Edith PLANET est élue.

DESTINATION BEAUJOLAIS

Chaque communauté de communes avait un représentant pour l'instant on ne sait pas comment ça va se passer du fait de la fusion des communautés de communes, d'où on va mettre en attente. Il y aura au moins le Vice-président chargé du tourisme, mais on verra plus tard.

ASSOCIATION DES MAIRES DU RHÔNE

Il y a quatre délégués à élire et les maires chef lieu de canton sont membres d'office.

ASSOCIATION DES MAIRES DU RHÔNE 4 délégués
Claire PEIGNÉ
Christian GALLET
André DUMOULIN
Christian VIVIER-MERLE

Le conseil, à l'unanimité, élit les quatre membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE SIMONE VEIL A CHÂTILLON D'AZERGUES 1 représentant
Ginette DUFOUR

Le conseil, à l'unanimité, élit Ginette DUFOUR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DES PIERRES DORÉES AU BOIS D'OINGT 1 représentant
Jean-Louis TRINCAT

Le conseil, à l'unanimité, élit Jean-Yves TRINCAT.

AÉRODROME DE VILLEFRANCHE-TARARE	
1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Thomas DUPERRIER	Pascal LEBRUN

Le conseil, à l'unanimité, élit cette représentation.

ASSOCIATION LA PETITE LOCO	
2 délégués titulaires	1 délégué suppléant

Sylvie JOVILLARD	Jean-Louis TRICOT
Christian GALLET	

Le conseil, à l'unanimité, élit cette représentation.

ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MDEF)	
1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Sylvie JOVILLARD	Jean-Yves TRINCAT

Cette représentation est votée à l'unanimité.

COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE 3 délégués
René BLANCHET
Charles BORNARD
Pierre HART

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces désignations.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES Membres communautaires
Sylvie JOVILLARD
Annick PERRIER
Alain MARTINET
Christian GALLET
Gilles DARNAUD
Jacques PARIOST
Jean-Yves TRINCAT
Pierre HART
Thomas DUPERRIER

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette représentation.

8 – INFORMATION SUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Les communes vont devoir désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui sera installée en juin.

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et la Communauté de Communes **en vue de déterminer les attributions de compensation versées aux communes.**

Cette création incombe à l'organe délibérant de la Communauté de Communes qui est chargé d'en déterminer la composition à la **majorité des deux tiers des suffrages exprimés.**

Il s'agit de nommer un représentant (conseiller municipal) par commune sur proposition du Maire et de transmettre le nom de ce représentant à la Communauté de Communes au plus vite.

La Commission devra être mise en place avant le conseil communautaire de juin.

La Commission élit son Président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.

Il est proposé que cette commission soit composée des 34 maires.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette composition.

9 – VOTE DES COMPÉTENCES SUITE AU PACTE VALIDÉ PAR LE CONSEIL DES MAIRES EN DÉCEMBRE 2013

Daniel Paccoud rappelle la note qui pose le débat et la réunion de lundi qui a permis aux nouveaux élus d'avoir une information précise sur les questions.

Le débat a été porté par les anciens élus, ce sont les nouveaux qui doivent se prononcer.

I - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

A - En matière de développement économique : aménagement, entretien gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Il y a lieu de déterminer l'intérêt communautaire

Il est proposé de définir cet intérêt communautaire tel qu'il suit pour :

Aménagement, entretien gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale ou touristique

- Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des zones, existantes ou à créer, y compris celles en lien avec les territoires voisins.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire tel que proposé

Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Il est proposé de définir l'intérêt communautaire tel qu'il suit :

« - Immobilier d'entreprise industriel, artisanal et tertiaire (construction, location, mise à disposition,)
- soutient à la création d'entreprise

- Tourisme : accueil, information promotion et valorisation touristique et culturelle ;
coordination des sentiers PDIPR »

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire tel que proposé.

À l'issue de ces votes, la première compétence obligatoire est définie telle qu'elle suit :

1° - En matière de développement économique, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire; actions de développement économique d'intérêt communautaire

- Aménagement, entretien et gestion des zones industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

Sont d'intérêt communautaire :

- L'ensemble des zones, existantes ou à créer, y compris celles en lien avec les territoires voisins
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Immobilier d'entreprise industriel, artisanal et tertiaire (construction, location, mise à disposition, ...)
- Soutien à la création d'entreprise
- Tourisme : accueil, information, promotion et valorisation touristique et culturelle ;
coordination des sentiers PDIPR

B- En matière d'aménagement de l'espace : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

À ces compétences sont ajoutées :

- Politique contractuelle de développement territorial passée avec l'Europe, l'État, la Région ou le Département (CDDRA,...)
- Aménagement rural

Il y a lieu de définir l'intérêt communautaire des zones d'aménagement concerté.

L'intérêt communautaire proposé est :

« Sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique en dehors du site de Bordelan ».

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire ainsi défini :

La deuxième compétence obligatoire et donc définie telle qu'elle suit :

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire - sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique en dehors du site de Bordelan.

À ces compétences sont ajoutées :

- politiques contractuelle de développement territorial passées avec l'Europe, l'État, la Région, le Département (CDDRA, ...)
- Aménagement rural

II - COMPÉTENCES OPTIONNELLES CONSERVÉES OU GÉNÉRALISÉES

A - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Il y a lieu de définir l'intérêt communautaire, la rédaction suivante est proposée :

«Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voies revêtues»

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette rédaction.

La rédaction de l'article devient donc :

3° Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voies revêtues

B - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement social des personnes défavorisées

Sont d'intérêt communautaire :

- Le programme local de l'habitat
- Les aires d'accueil des gens du voyage

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire.

La rédaction de cette compétence devient :

4° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, pour des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Sont d'intérêt communautaire :

- **Le programme local de l'habitat**
- **Les aires d'accueil des gens du voyage**

C – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Cette compétence est la reprise de la compétence que toutes les communautés exerçaient, elle est conservée.

Rédaction

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

D – En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Sur cette compétence, il est proposé de rendre à la commune de Chasselay la compétence sur le dojo.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le retour de compétence à la commune de Chasselay au 1^{er} juin 2014.

De rendre à la commune de Lozanne, la compétence sur le gymnase à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce rendu de compétence au 1^{er} juillet 2014.

De rendre aux communes de l'ex communauté de communes CCBVA, la compétence sur le terrain de football.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le rendu de compétence sur le terrain de football au 1^{er} juillet 2014.

La définition de l'intérêt communautaire sur cette compétence est proposée telle qu'elle suit :

«- Les piscines principalement destinées à l'enseignement de la natation aux scolaires (Aquazergues et éventuelle nouvelle construction).
- Gymnase des collèges du Bois d'Oingt et de Châtillon
- Les équipements sportifs liés aux collèges publics de Chazay et le stade d'athlétisme seront repris à compter du 1^{er} janvier 2015. »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire tel que proposé.

La rédaction de cette compétence devient donc :

6 ° Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- **Les piscines principalement destinées à l'enseignement de la natation aux scolaires (Aquazergues et éventuelle nouvelle construction)**
- **Gymnase des collèges du Bois d'Oingt et de Châtillon**
- **Les équipements sportifs liés aux collèges publics de Chazay et le stade d'athlétisme seront repris à compter du 1^{er} janvier 2015.**

L'ensemble des compétences traitées jusqu'à ce point correspond aux compétences définies par l'article L 5214-23-1 du CGCT.

Les autres compétences relèvent de l'article 5214-16.

III – AUTRES COMPÉTENCES

A – Protection et mise en valeur de l'environnement

Sur cette compétence, il est proposé de rendre aux communes de la communauté de communes de l'ex communauté de communes CCPBO :

- Lutte contre l'érosion agricole
- Travaux d'aménagement des rivières

Le conseil, à la majorité 52 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de rendre ces deux compétences aux communes de l'ex- communauté de communes CCPBO.

Il est proposé de rendre aux communes de l'ex-communauté CCSPD les compétences :

- Bois d'Alix
- Lutte contre les décharges sauvages
- Contribution à la SPA

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce rendu de compétences aux communes de l'ex CCBSPD à compter du 1^{er} juillet 2014.

Il est proposé de rendre aux communes de l'ex- communauté CCBVA les compétences suivantes :

- Site des Varennes
- Parc des berges

Le conseil, à l'unanimité, approuve le rendu de ces compétences aux communes de l'ex-CCBVA à compter du 1^{er} juillet 2014.

L'intérêt communautaire qui reprend des compétences dans les précédentes communautés. Il est proposé de définir l'intérêt communautaire tel qu'il suit :

- balisage des sentiers VTT
- aménagement et entretien du Bois de la Flachère
- Politique de rivières

Pour les bassins versants Azerques et Brévenne - Turdine

Étude, programmation, pilotage opérationnel et bilan (animation, coordination, gestion....) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrats de rivières, SAGE, contrats de milieu, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Réalisation d'études générales des milieux aquatiques telles que plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les études et suivi de l'évolution du milieu, l'étude des pollutions agricoles et industrielles...

Restauration et entretien des ripisylves sur les cours d'eau.

Travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatique du territoire.

Mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement et à la gestion des milieux aquatiques.

Pour le bassin versant Brévenne – Turdine uniquement

La réalisation d'études hydrauliques et de ruissellement à caractère global, permettant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières du bassin versant Brévenne – Turdine et l'établissement de guide de recommandations pour les aménagements visant à gérer le risque d'inondation et pour la gestion des zones d'expansion de crues.

Pour les rivières du Beaujolais

L'étude, l'aménagement et l'entretien des rivières du Beaujolais affluents du Morgon.

- coordination de la lutte contre l'ambrosie

- plan de lutte contre le bruit

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'intérêt communautaire tel que proposé.

La rédaction de la compétence devient donc :

7 ° Protection et mise en valeur de l'environnement

- **balisage des sentiers VTT**
- **aménagement et entretien du Bois de la Flachère**
- **politique de rivières :**

Pour les bassins versants Azergues et Brévenne - Turdine

Étude, programmation, pilotage opérationnel et bilan (animation, coordination, gestion....) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrats de rivières, SAGE, contrats de milieux, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Réalisation d'études générales des milieux aquatiques telles que plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les études et suivi de l'évolution du milieu, l'étude des pollutions agricoles et industrielles...
Restauration et entretien des ripisylves sur les cours d'eau.

Travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatique du territoire.

Mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement et à la gestion des milieux aquatiques.

Pour le bassin versant Brévenne – Turdine uniquement

La réalisation d'études hydrauliques et de ruissellement à caractère global, permettant une meilleur connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières du bassin versant Brévenne – Turdine et l'établissement de guide de recommandations pour les aménagements visant à gérer le risque d'inondation et pour la gestion des zones d'expansion de crues.

Pour les rivières du Beaujolais

L'étude, l'aménagement et l'entretien des rivières du Beaujolais affluents du Morgon.

- **coordination de la lutte contre l'ambrosie**
- **plan de lutte contre le bruit**

B- *Constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.*

Sur cette compétence, il est proposé de rendre, au 1^{er} septembre 2014, aux communes de l'ex-communauté de communes CCBSPD les compétences suivantes :

- **Intervenants sportifs et musique dans les écoles**

- écoles de musique associative

Aux communes de la communauté CCBVA au 1^{er} juillet 2014 :

- équipements scolaires
- participations école de musique

Le conseil, à l'unanimité, approuve la restitution de ces compétences aux communes à compter du 1^{er} juillet 2014.

Il est proposé de définir l'intérêt communautaire de cette compétence de la manière suivante :

- Domaine des communes (siège, équipement événementiel,...).
- Apprentissage de la natation au bénéfice des scolaires (hors transports scolaires) cette compétence sera généralisée 1^{er} juillet 2014 (location d'heures de bassins).
- Soutien matériel aux RASED. Cette compétence sera généralisée au 1^{er} juillet 2014.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'intérêt communautaire tel que proposé ci-dessus.

La rédaction de la compétence devient donc :

8° Constructions entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

- **Domaine des communes (siège, équipement événementiel,...).**
- **Apprentissage de la natation au bénéfice des scolaires (hors transports scolaires) cette compétence sera généralisée 1^{er} juillet 2014 (location d'heures de bassins).**
- **Soutien matériel aux RASED. Cette compétence sera généralisée au 1^{er} juillet 2014.**

C- Action sociale d'intérêt communautaire

Sur cette compétence, il est proposé de rendre aux communes de l'ex-communauté CCBVA :

- subvention ADMR
- participation socio - culturelle.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette restitution 1^{er} juillet 2014.

Pour les deux compétences qui viennent, le président rappelle qu'elles ont fait l'objet d'un large débat, que tous ont pu s'exprimer et que la question est à trancher.

Première question

Souhaitez-vous rendre aux communes des communautés de communes ex-CCMOA et CCBVA les compétences suivantes :

- Gestion et toutes les dépenses afférentes en fonctionnement de l'ensemble des équipements de la petite enfance.

- Définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Participation à la construction ou construction de nouveaux équipements de la petite enfance.

Un premier vote a lieu :

Nombre de votants : 55

Nombre d'exprimés : 54

Non : 27 voix

Oui : 27 voix

Bulletin blanc : 1

Il est procédé à un deuxième vote :

Nombre de Votants : 55

Nombre d'exprimés : 55

Non : 29 voix

Oui : 26voix

La majorité s'oppose donc au rendu de compétence, la compétence est conservée et étendue au territoire communautaire.

Deuxième question

Souhaitez-vous rendre aux communes de la communauté de communes Beaujolais Saône Pierres Dorées et de la communauté de communes Monts d'Or Azergues la compétence suivante :

Centre de loisirs

- Gestion des centres de loisirs dont les activités sont exercées dans les équipements ayant une autre destination (école, salle de sport, etc...).
- Participation aux ALS H

Il est procédé au vote :

Nombre de votants 55

Nombre d'exprimés : 55

Non : 52 voix

Oui : 3 Voix

La majorité s'oppose au rendu de compétence, la communauté conserve donc cette compétence qui sera étendue à l'ensemble du territoire communautaire.

La rédaction de cette compétence devient donc :

9° Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance

- **Gestion et toutes les dépenses afférentes en fonctionnement de l'ensemble des équipements de la petite enfance**
- **Définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire**
- **Participation à la construction ou construction de nouveaux équipements de la petite enfance**

Jeunesse

Centre de loisirs

- **Gestion des centres de loisirs dont les activités sont exercées dans les équipements ayant une autre destination (école, salle de sport, etc...)**
- **Participation aux ALSH**

Enfin, le conseil s'est prononcé, à l'unanimité, sur une compétence nouvelle :

- **Études et mise en place de moyens de transports n'entrant pas dans les attributions des autorités compétentes en matière de transports urbains et non urbains.**

Cette rédaction de la compétence correspond à une définition qui pourrait passer au contrôle de légalité. Les conseils municipaux seront amenés à se prononcer sur ce transfert de compétence.

Sous réserve de la rédaction définitive du Préfet, la rédaction de nos compétences pourrait être la suivante :

1° - En matière de développement économique, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire; actions de développement économique d'intérêt communautaire

- **Aménagement, entretien et gestion des zones industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.**

Sont d'intérêt communautaire :

- **L'ensemble des zones, existantes ou à créer, y compris celles en lien avec les territoires voisins**
- **Actions de développement économique d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

- **Immobilier d'entreprise industriel, artisanal et tertiaire (construction, location, mise à disposition, ...).**
- **Soutien à la création d'entreprise.**
- **Tourisme : Accueil, information, promotion et valorisation touristique et culturelle ; coordination des sentiers PDIPR.**

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- les ZAC à vocation économique en dehors du site de Bordelan

À ces compétences sont ajoutées :

- Politiques contractuelle de développement territorial passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département (CDDRA, ...).
- Aménagement rural

3° Création ou aménagement et entretien de la voirie intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voies revêtues.

4 ° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, pour des opérations intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- Programme local de l'habitat
- Aires d'accueil des gens du voyage

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6 ° Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- Les piscines principalement destinées à l'enseignement de la natation aux scolaires (Aquazergues et éventuelle nouvelle construction).
- Gymnase des collèges du Bois d'Oingt et de Châtillon.
- Les équipements sportifs liés aux collèges publics de Chazy et le stade d'athlétisme seront repris à compter du 1er janvier 2015.

7 ° Protection et mise en valeur de l'environnement

- balisage des sentiers VTT
- aménagement et entretien du Bois de la Flachère
- politique de rivières :

Pour les bassins versants Azergues et Brévenne - Turdine

Étude, programmation, pilotage opérationnel et bilan (animation, coordination, gestion....) de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrats de rivières, SAGE, contrats de milieux, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Réalisation d'études générales des milieux aquatiques telles que plans pluriannuels de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, les études et suivi de l'évolution du milieu, l'étude des pollutions agricoles et industrielles...

Restauration et entretien des ripisylves sur les cours d'eau.

Travaux de restauration, d'aménagement et de gestion écologique et piscicole sur les milieux aquatiques du territoire.

Mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relatives au fonctionnement et à la gestion des milieux aquatiques.

Pour le bassin versant Brévenne – Turdine uniquement

La réalisation d'études hydrauliques et de ruissellement à caractère global, permettant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières du bassin versant Brévenne – Turdine et l'établissement de guides de recommandations pour les aménagements visant à gérer le risque d'inondation et pour la gestion des zones d'expansion de crues.

Pour les rivières du Beaujolais

L'étude, l'aménagement et l'entretien des rivières du Beaujolais affluents du Morgon.

- coordination de la lutte contre l'ambrosie
- plan de lutte contre le bruit

8° Constructions entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire :

- Domaine des communes (siège, équipement événementiel,...)
- Apprentissage de la natation au bénéfice des scolaires (hors transports scolaires) cette compétence sera généralisée 1^{er} juillet 2014 (location d'heures de bassins).
- Soutien matériel aux RASED. Cette compétence sera généralisée au 1^{er} juillet 2014.

9° Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance

- Gestion et toutes les dépenses afférentes en fonctionnement de l'ensemble des équipements de la petite enfance.
- Définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Participation à la construction ou construction de nouveaux équipements de la petite enfance.

Jeunesse

Centre de loisirs

- Gestion des centres de loisirs dont les activités sont exercées dans les équipements ayant une autre destination (école, salle de sport, etc...).

- **Participation aux ALS H**

10 – QUESTIONS DIVERSES

Le président précise que :

- L'exécutif se réunira deux fois par mois.
- Le Bureau le dernier mercredi du mois.

Les dates des prochains conseils communautaires sont :

- 11 juin
- 16 juillet
- 1^{er} octobre
- 10 décembre.

Pour les commissions et groupes de travail, le président rappelle qu'il est possible de s'inscrire par mail ou autres.

Lors du prochain conseil, il faudra se prononcer sur les attributions de compensation.

FIN DE SÉANCE